

# **GUIDE GESTION DU RISQUE ET DE LA SÉCURITÉ**



UN MILIEU DE VIE SAIN  
ET SÉCURITAIRE

**Les Clubs 4-H du Québec**

Réalisation :                    Nicolas Cliche  
  Andrée Gignac

Collaboration :                Sophie Carrière (correction)  
  Johanne Desjardins, infirmière bachelière  
  (validation)  
  Jean-Philippe Paul (correction)  
  Pierre-Paul Vaudreuil, inspecteur santé et sécurité  
  au travail (validation)  
  Gail Yuzichuk (correction)

Les Clubs 4-H du Québec, Printemps 2004, Révisé automne 2007

N.B. Prendre note que l'utilisation du genre masculin dans ce document est faite sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	<b>4</b>
LA GESTION DU RISQUE, UNE DÉFINITION? .....	<b>5</b>
L'ÉVALUATION DES RISQUES .....	<b>6</b>
1 <sup>ER</sup> NIVEAU : ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE .....	6
2 <sup>E</sup> NIVEAU : ACTIVITÉS À RISQUE MOYEN .....	7
3 <sup>E</sup> NIVEAU : ACTIVITÉS À RISQUE ÉLEVÉ .....	8
L'ABC DE LA SÉCURITÉ.....	<b>9</b>
ASPECT #1 : LA PRÉVENTION .....	9
ASPECT #2 : LA CAPACITÉ D'INTERVENTION .....	10
ASPECT #3 : L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ.....	11
LA PRÉVENTION DANS LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR.....	<b>12</b>
GESTION DES SORTIES.....	12
DES ACTIVITÉS BIEN ADAPTÉES ET BIEN PLANIFIÉES.....	13
LES PROCÉDURES D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE .....	<b>16</b>
DISPARITION D'UN JEUNE - GESTION DE LA SITUATION .....	16
GESTION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT (BLESSURES MINEURES ET MAJEURES) .....	17
LES SOINS DE SANTÉ À DES MINEURS .....	<b>18</b>
FICHE DE SANTÉ .....	18
AUTORISATION DE TRAITEMENT .....	19
REGISTRE DES TRAITEMENTS .....	19
PERMIS DE PARTICIPATION À UN CAMP .....	19
MISE EN GARDE .....	19
RAPPORT D'ACCIDENT.....	20
L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ .....	<b>21</b>
CONCLUSION .....	<b>22</b>
RAPPEL DES MESSAGES IMPORTANTS .....	22
ANNEXES.....	<b>23</b>
EXERCICES D'APPRENTISSAGE .....	<b>30</b>
BIBLIOGRAPHIE .....	<b>39</b>

## Introduction

L'organisme « Les Clubs 4-H du Québec » est un mouvement d'éducation jeunesse par l'action. Il veut permettre aux jeunes de vivre des aventures. Inévitablement, l'aventure sera d'autant plus attrayante si elle propose des défis à la mesure des jeunes.

Or, qui dit défi, dit risque. Il faut donc être conscient des risques potentiels lors des activités que le club 4-H réalise. Il ne s'agit pas d'éliminer toutes les activités qui comportent des risques, mais plutôt de bien mesurer ceux-ci et de savoir comment y faire face. Et ce, aussi bien pour la protection et la sécurité des jeunes que pour leur éducation à l'autonomie et à la responsabilité.

Le mandat premier des Clubs 4-H étant de travailler avec les jeunes, il est donc primordial d'assurer leur sécurité et de garantir un milieu de vie dans lequel les parents peuvent avoir confiance.

Le présent guide a pour but d'informer tous les intervenants oeuvrant au sein du mouvement qui, mieux avertis des responsabilités qui incombent à chaque citoyen, pourront à la fois contribuer à protéger les enfants et intervenir judicieusement dans une situation problématique.

## La gestion du risque, une définition?

Les activités courantes de tout organisme comportent des risques plus ou moins importants selon leur nature.

Le risque est rarement absolu. Certes, il y a des activités que l'on peut considérer comme dangereuses quelles que soient les conditions, mais la plupart des activités présentent des risques relatifs à certaines variables. En voici quelques exemples :

- l'âge des participants;
- leurs aptitudes;
- leur préparation;
- l'équipement utilisé;
- la sécurité des lieux;
- l'encadrement.

Pour évaluer le risque, il faut prendre en considération chaque facteur. Et si on ne peut agir sur tous les facteurs, on peut tenter d'agir sur certains pour diminuer le risque tout en conservant la valeur du défi. La sécurité des jeunes est souvent fonction des activités choisies.

Il est important de faire la différence entre le risque, qui est l'éventualité d'un événement (danger) susceptible d'avoir des conséquences fâcheuses et le danger, qui est ce qui constitue une menace et ce qui expose à un accident. Le risque est donc la probabilité que le danger se produise.

Par exemple, lorsque le feu de camp est allumé, il y a un risque (probabilité) que l'on se brûle (danger).

**La gestion du risque dans une association exprime sa volonté de prévoir les conséquences éventuelles d'événements malheureux et d'y faire face adéquatement.**

## L'évaluation des risques

Le Mouvement 4-H considère que les activités auxquelles ses membres participent comportent des risques variables, selon la nature de l'activité, l'âge des participants, leur préparation et diverses circonstances.

La sécurité des jeunes est fonction des activités particulières réalisées. Certains conseils de sécurité s'appliqueront à des circonstances bien précises, comme les camps les voyages, les excursions. Toutefois, la sécurité doit être une préoccupation constante, que les activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur.

Le Mouvement 4-H a défini trois catégories d'activités, chacune représentant un niveau de risque :

### 1<sup>ER</sup> NIVEAU : ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE

Nous contrôlons aisément les éléments de notre milieu. Par exemple, un environnement que les membres connaissent bien comme le lieu d'une réunion 4-H.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>RISQUES</b>
Ce sont les réunions hebdomadaires ou régulières qui se déroulent dans des lieux connus et sécuritaires, ainsi que les activités à l'extérieur qui se déroulent à proximité de ces lieux.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Jeux et sports : chutes et bousculades;</li><li>• Itinéraires non sécuritaires : voies de circulation importante à traverser;</li><li>• Manipulation d'outils : ciseaux, couteaux, etc.;</li><li>• Bâtiments non sécuritaires : risques d'incendie, nombre de sorties insuffisantes;</li></ul>

2<sup>E</sup> NIVEAU :

ACTIVITÉS À RISQUE MOYEN

Certains éléments du milieu sont inconnus. Par exemple, un environnement que les membres connaissent peu comme le site d'un camp local 4-H.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>RISQUES</b>
<p>Ce sont les activités en plein air qui se déroulent à l'extérieur des lieux habituels de réunion ou dans un environnement peu ou mal connu. On inclut également dans cette catégorie les activités à l'intérieur, dans un bâtiment loué ou emprunté qu'on ne connaît pas. De façon plus précise, cette catégorie inclut les camps ou sorties qui n'exigent pas de compétences techniques particulières.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Se perdre en forêt;</li><li>• Risques dus aux conditions climatiques: tempêtes, orages, grêle, chaleur et humidité, soleil, froid;</li><li>• Risques dus au terrain : accidents de terrain, chute de pierres, chute en montagne, bris de glace en hiver;</li><li>• Risques dus à la faune : morsures, lacérations;</li><li>• Risques dus aux insectes : piqûres et morsures;</li><li>• Risques d'accident : noyades, fractures, brûlures, engelures, hypothermie, commotions cérébrales, chutes;</li><li>• Risques de maladie : empoisonnement, maladies infectieuses, herbe à puces;</li><li>• Manipulation d'outils : hache, masse;</li><li>• Parcours d'hébertisme non sécuritaires.</li></ul>

### 3<sup>E</sup> NIVEAU : ACTIVITÉS À RISQUE ÉLEVÉ

Plusieurs éléments du milieu sont méconnus. Par exemple, un environnement que les membres ne connaissent pas comme le lieu d'une activité d'escalade.

ACTIVITÉS	RISQUES
<p>Cette catégorie inclut les camps et sorties qui exigent des compétences techniques particulières. Ces activités devraient être réalisées avec l'aide d'un spécialiste.</p> <p>Par exemple (liste non exhaustive) à faire avec un spécialiste :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• camping extérieur d'hiver</li><li>• canot-camping, escalade</li><li>• natation</li><li>• navigation de plaisance</li><li>• plongée sous-marine</li><li>• spéléologie</li><li>• vélo de montagne</li><li>• vélo-camping</li></ul>	<p>Même les activités réalisées avec un spécialiste ne sont pas sans risque d'incident ou d'accident.</p> <p>Il faut donc être conscient que les risques seraient vraiment trop élevés si le club les vivait sans être entouré d'au moins un spécialiste.</p>

**La sécurité des jeunes doit être une préoccupation constante, que les activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur.**

## L'ABC de la sécurité

Quelles que soient les activités et l'âge des jeunes, les adultes qui encadrent ces derniers sont responsables de leur sécurité. Ils ont pour premier devoir d'évaluer les risques des activités et de connaître les règles de sécurité qui s'y rattachent.

Il y a trois aspects essentiels de la responsabilité des adultes en matière de sécurité: **la prévention, la capacité d'intervention et l'éducation à la sécurité.**

### ASPECT #1 : LA PRÉVENTION

La *prévention* consiste à tout faire pour éviter que ne se produisent des incidents ou des accidents, c'est-à-dire des événements qui pourraient compromettre la sécurité des jeunes.

Voici quelques éléments auxquels toute équipe d'adultes devrait porter une attention particulière:

- L'état de santé des jeunes et l'aptitude de chacun à suivre le programme d'activités du club :

Les parents devraient obligatoirement remplir une **fiche de santé** au moment de l'admission et par la suite à chaque début d'année; il importe de connaître les handicaps et limites physiques de chacun des jeunes. On veillera à ce que les activités physiquement exigeantes soient à la portée des moins développés.

- La conformité du local aux normes de sécurité :

Le local est-il assez spacieux? Y a-t-il un extincteur en cas d'incendie? Un adulte saurait-il s'en servir? Peut-on évacuer le local rapidement?

- La sécurité dans les transports :

Il faut prévoir un itinéraire sans danger pour ceux et celles qui se déplacent.

- La sécurité des lieux extérieurs :

Le périmètre d'activités est-il bien délimité? Quels sont les risques de blessures ou d'accidents? Les conditions climatiques (froid, neige, pluie, orage) se prêtent-elles aux activités prévues?

- La manipulation adéquate des outils :

Certaines activités prévoient l'utilisation d'outils comme des canifs, des hachettes, des ciseaux ou encore des appareils électriques. Ces outils et ces appareils sont-ils en bon état? Les jeunes en connaissent-ils les règles pour en faire un usage sécuritaire? Les appliquent-ils?

## ASPECT #2 : LA CAPACITE D'INTERVENTION

La *capacité d'intervention* consiste à savoir quoi faire et à pouvoir le faire en cas de danger ou d'accident. Il est fortement recommandé qu'un club local soit composé d'au moins un adulte qui détient un cours de secourisme. De plus, **tout club doit avoir une trousse de premiers soins** et les responsables doivent savoir où elle se trouve et pouvoir en faire usage au besoin.

Le contenu minimum d'une trousse de premiers soins selon le règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins A-3, r8-2 est :

- Un manuel de secourisme;
- Les instruments suivants :
  - 1 paire de ciseaux à bandage;
  - 1 pince à écharde;
  - 12 épingles de sûreté (grandeurs assorties).
- Les pansements suivants (ou de dimensions équivalentes) :
  - 25 pansements adhésifs (25 mm x 75 mm) stériles enveloppés séparément;
  - 25 compresses de gaze (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppées séparément;
  - 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m) enveloppés séparément;
  - 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (101,6 mm x 9 m) enveloppés séparément;

- 6 bandages triangulaires;
  - 4 pansements compressifs (101,6 mm x 101,6 mm) stériles enveloppés séparément;
  - 1 rouleau de diachylon (25 mm x 9 m).
- Antiseptique :
    - 25 tampons antiseptiques enveloppés séparément.

### ASPECT #3 : L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ

L'éducation à la sécurité est un élément important qui doit faire partie intégrante de l'apprentissage d'un membre 4-H. En adoptant de bonnes attitudes vis-à-vis sa propre sécurité, le jeune développe par lui-même des attitudes de prudence et de prévention qui lui serviront tout au cours de sa vie.

Il pourrait être envisagé qu'annuellement les membres aient une initiation au secourisme. Ils seraient donc en mesure eux aussi d'intervenir s'il arrivait un incident au responsable. De plus, la pratique d'une évacuation du local où se déroulent les activités régulières peut être très utile. Elle peut même être réalisée en présence des pompiers de la localité.

**Les adultes qui encadrent les jeunes ont pour premier devoir d'évaluer les risques des activités et de connaître les règles de sécurité qui s'y appliquent.**

## La prévention dans les activités de plein air

La prévention lors d'activités de plein air consiste surtout à bien planifier l'activité et à se préparer adéquatement. Le tableau qui suit résume bien les étapes à suivre pour planifier, préparer et réaliser une sortie :

### Gestion des sorties

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>	<u>Animateurs</u>	<u>Documents ou équipements d'appoint</u>
<u>Avant la sortie</u>	<p>Vérification pour le transport : confirmation des heures (arrivée et départ).</p> <p>Rencontre avec l'équipe d'animation : confirmation du déroulement, des consignes.</p> <p>Vérification des fiches de santé et des permis de sorties.</p> <p>Identification de la personne responsable des premiers soins.</p> <p>Identification de la personne qui accompagnera un enfant pour une consultation médicale par ambulance ou non.</p> <p>Préparation du matériel nécessaire.</p>	<p>Rassemblement des jeunes</p> <p>Répétition consignes de sécurité</p> <p>Crème solaire</p> <p>Vérification des vêtements appropriés</p> <p>Vérification des repas complets</p>	<p>Fiche de santé</p> <p>Permis de sortie</p> <p>Liste des allergies et médicaments à donner.</p> <p>Crème solaire</p> <p>Trousse de secours</p>
<u>Pendant la sortie</u>		<p>Vérification des présences (en tout temps)</p> <p>Vérification sur place de la sécurité des lieux</p> <p>Identification du lieu de rassemblement en cas d'urgence</p> <p>Répétition des consignes de sécurité</p> <p>Identification de la proximité d'un téléphone, d'une infirmerie</p>	<p>Pièce de 25 cents</p> <p>Cellulaire</p> <p>Liste téléphonique pour les urgences <b><u>(voir la fiche 5 dans la section annexe)</u></b></p>
<u>Retour de la sortie</u>	<p>Suivi auprès des groupes</p> <p>Retour avec l'équipe</p> <p>Évaluation de la journée et des procédures</p>	<p>Rangement de l'équipement utilisé</p> <p>Communication des incidents</p>	

## **Des activités bien adaptées et bien planifiées**

La prévention dans les activités de plein air commence par le choix des activités. Celles-ci doivent être adaptées au groupe d'âge concerné et à la capacité de chaque jeune. Elles doivent être bien planifiées pour limiter l'imprévu, et être conformes aux lois et aux règlements en vigueur.

La planification est le meilleur moyen de prévention pour une activité comme une sortie ou un camp. Voici quelques conseils :

### Prévention générale en excursion

- Bien délimiter le périmètre des activités, duquel les enfants ne pourront sortir qu'accompagnés par un adulte;
- Savoir où se trouvent les jeunes en tout temps et faire en sorte que les jeunes sachent où sont les adultes;
- Inciter les enfants à rester en groupe ou en équipe le plus souvent possible;
- Au début de toute activité en forêt, donner les consignes à observer si l'on se perd;
  - Choisir un parcours adéquat, en tenant compte des accidents de terrain, des obstacles et des conditions météorologiques prévues;
  - Prévenir votre entourage et les parents des membres de l'endroit et la durée approximative de l'activité;

### Prévention des feux de forêt

- Quelle que soit la raison pour faire un feu, certaines précautions s'imposent à la fois à des fins de sécurité et pour limiter les dégâts que tout feu cause nécessairement à l'environnement immédiat :
  - Dans les terrains aménagés ou semi-aménagés on utilisera les emplacements de feu déjà prévus.
  - On ne fera pas de feu à proximité d'un arbre, près des racines apparentes, près de la végétation ou ailleurs que sur un sol nu.
  - On ne laisse jamais un feu de camp, même petit, sans surveillance.

### Prévention des brûlures

- Les brûlures sont fréquentes dans les activités de plein air, surtout en camping. Et la plupart sont dues à la négligence, en particulier au moment de faire la cuisine. Il suffit de rappeler les consignes de prudence.
- N'utilisez jamais de produits inflammables dans les tentes et rangez-les loin de toute source de chaleur;

- Renseignez-vous bien sur tout appareil fonctionnant avec un combustible pour l'utiliser en toute sécurité;

### Prévention des problèmes dus à la chaleur et au soleil

- Pour prévenir les risques dus au soleil, on prendra les moyens suivants :
  - Se couvrir la tête;
  - Boire régulièrement de l'eau;
  - Exposer son épiderme le moins possible aux rayons directs du soleil;
  - Protéger son épiderme à l'aide d'une crème solaire.
- Pour prévenir les risques dus à la chaleur, on prendra les moyens suivants :
  - Se soustraire aux rayons directs du soleil;
  - Boire régulièrement;
  - Réduire ses activités;
  - Se reposer.

### Prévention de la noyade

- Près de la moitié des victimes de noyades au Canada sont des jeunes de moins de 21 ans.
  - Dans l'eau :
    - Il faut un endroit sûr;
    - Que le temps soit beau et que le soleil ne soit pas encore couché;
    - Laisser notre corps se refroidir après un exercice vigoureux avant d'aller à l'eau ?
  - Sur l'eau :
    - Savoir nager;
    - Dispositif de flottaison (pour tous et en tout temps);
    - Embarcations sécuritaires;
    - Que le temps soit beau.

### Prévention de l'hypothermie

- L'hypothermie est un risque qui guette tout adepte des activités en plein air. Le risque de refroidissement corporel est évident en hiver, mais il se présente aussi en été. Une nuit très froide dans une tente humide ou l'immersion prolongée dans l'eau froide peuvent provoquer l'hypothermie. L'épuisement et la panique sont des facteurs qui aggravent le risque. Le jeune qui se perd en forêt court davantage de risque de souffrir

d'hypothermie que de la faim. Pour réduire ce risque au minimum, on suivra les conseils suivants :

- Porter des vêtements secs;
- Se méfier du vent;
- Se méfier du froid... et de l'eau froide;
- Se couvrir;
- Se mettre à l'abri des intempéries;
- Prévenir l'épuisement;
- S'imposer une halte.

### Prévention des maladies infectieuses

- Afin de prévenir les maladies infectieuses lors d'une activité de plein air, on veillera donc :
  - À ne consommer aucune nourriture sauvage;
  - À purifier l'eau (ébullition, purification chimique ou filtrage);
  - À prendre des mesures de conservation appropriées pour les aliments périssables;
  - À respecter les mesures d'hygiène les plus élémentaires, notamment se laver les mains avant les repas.

**La prévention lors des activités de plein air consiste surtout à bien planifier les activités et à se préparer adéquatement.**

## Les procédures d'urgence en situation de crise

Lors d'une situation de crise, un partage clair des responsabilités permet une intervention sûre et rapide et minimise les tensions. Bien que plusieurs situations de crise puissent être éliminées par la gestion du risque, il faut prévoir une procédure permettant de réagir adéquatement à celles-ci. Les deux tableaux qui suivent sont des exemples de situations de crise auxquelles les responsables pourraient être confrontés lors des activités normales de leurs clubs.

### Disparition d'un jeune - gestion de la situation

<u>Étapes</u>	<u>Responsable</u>	<u>Animateurs</u>	<u>Documents ou équipements d'appoint</u>
<b>1</b>		Constat de la disparition du jeune  Aviser le responsable	
<b>2</b>	Désignation des effectifs de recherche	Une partie de l'équipe (désignée) effectue le premier quadrilatère de recherche  L'autre partie encadre les autres mineurs	Walkie-Talkie Sifflets Lampes de poche
<b>3</b>	Augmentation des effectifs de recherche.  Désignation des équipes de recherche.	Agrandissement du quadrilatère de recherche	
<b>4</b>	Avis aux autorités (police ou SQ)  Avis aux parents		
<b>5</b>	Avis aux parents  Retour avec les équipes d'intervention	Retour avec les membres  Retour avec les jeunes sur ce qui s'est produit dans un contexte éducatif et préventif	
<b>6</b>	Évaluation et révision de la procédure s'il y a lieu		

## Gestion d'incident ou d'accident (blessures mineures et majeures)

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>	<u>Animateur ou personne qui assurera les premiers soins, le plus compétent</u>	<u>Documents ou équipements d'appoint</u>
<u>Lors d'une blessure</u>		Évaluation de la gravité de la situation  Surveiller le jeune pour prévenir l'état de choc	Trousse de premiers soins  Pièces de 25 cents  Cellulaire
<u>Si la vie de l'enfant est en danger ou qu'un transport à l'hôpital est nécessaire</u>	Appeler une ambulance  Aviser les parents	Donner les premiers soins  Aviser le responsable  Surveiller le jeune pour prévenir l'état de choc	Trousses de premiers soins
<u>Si la vie de l'enfant n'est pas en danger</u>		Donner les premiers soins  Supporter le jeune pour prévenir l'état de choc	Trousse de premiers soins
<u>Après l'incident</u>	Vérification des rapports et communication de ceux-ci au bureau central si nécessaire  Retour sur la situation auprès des parents et de l'équipe  Évaluation et actualisation de la procédure si nécessaire	Remplir le rapport d'accident  Faire un retour avec le groupe de jeunes sur l'incident	

## Les soins de santé à des mineurs

Les adultes qui sont en charge de mineurs ont le devoir d'intervenir pour préserver l'intégrité et la santé des jeunes sous leur responsabilité. Ils doivent toutefois le faire avec un maximum de précautions, en conformité avec les lois de la province où ils se trouvent. Au Québec, le Code civil dit notamment ceci :

*Nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'examens, de prélèvements, de traitements ou de toute autre intervention. (Article 11) Mais en cas d'urgence, le consentement aux soins médicaux n'est pas nécessaire lorsque la vie de la personne est en danger ou son intégrité menacée et que son consentement ne peut être obtenu en temps utile. (Article 13)*

*Le consentement aux soins requis par l'état de santé du mineur est donné par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. Le mineur de quatorze ans et plus peut, néanmoins, consentir seul à ces soins. Si son état exige qu'il demeure dans un établissement de santé ou de services sociaux pendant plus de douze heures, le titulaire de l'autorité parentale ou le tuteur doit être informé de ce fait. (Article 14)*

### Fiche de santé

Pour intervenir avec prudence et efficacité auprès d'un jeune qui éprouve un problème de santé, il importe de connaître son état général et ses antécédents médicaux. C'est pourquoi la fiche de santé individuelle est si importante. Tous les jeunes du Mouvement 4-H doivent présenter une fiche de santé au moment où ils adhèrent. Cette fiche doit donner des indications sur la condition physique générale du jeune, indiquer les maladies et les opérations récentes, et signaler toute particularité d'ordre médical, comme les allergies ou les médicaments à prendre sur une base régulière. La fiche de santé doit être mise à jour à chaque année. Elle doit être signée par le parent ou le tuteur dans le cas d'un mineur (voir la fiche 1 dans la section annexe).

Les fiches de santé doivent être confiées à un responsable. Ce sont des documents confidentiels qui ne doivent pas circuler. Néanmoins, elles devront être accessibles aux responsables des activités là où celles-ci se déroulent. Les fiches de santé doivent être détruites quand le jeune quitte le club.

## Autorisation de traitement

À moins d'une situation d'urgence, nul ne peut administrer un médicament à un mineur, même un médicament en vente libre, à moins d'une autorisation écrite par le parent ou tuteur. En principe, une trousse de premiers soins ne devrait contenir aucun médicament. Si on inclut des médicaments dans la trousse, il faut que les parents des jeunes en soient avisés et donnent leur consentement par écrit pour que les responsables puissent les administrer. Il est important de noter sur le permis de camp ou de sortie que le parent doit indiquer la posologie des médicaments à donner (voir la fiche 1 dans la section annexe).

## Registre des traitements

Tout traitement ou médicament administré à un mineur doit être consigné dans un registre. Les responsables doivent aviser le parent ou tuteur d'un mineur de toute intervention ou traitement administré à leur enfant ou pupille dans les plus brefs délais. Le registre des traitements peut également servir à informer les services médicaux et les assureurs (voir fiche 2 dans la section annexe).

## Permis de participation à un camp

Toute participation à un camp doit être autorisée par l'un des parents ou le tuteur dans le cas d'un mineur (voir la fiche 3 dans la section annexe).

*Note : Nous entendons par camp toute activité ou ensemble d'activités à l'extérieur du cadre habituel des réunions 4-H et comportant au moins un coucher.*

## Mise en garde

Si un enfant a mal ou se sent malade et doit être examiné, évitez d'intervenir complètement à l'écart et assurez-vous qu'une autre personne soit présente pendant que vous l'examinerez. Confiez l'examen des parties intimes de l'enfant à des professionnels de la santé. Prendre grand soin du bien-être et de la dignité de l'enfant.

## Rapport d'accident

Tout incident ou accident ayant nécessité des soins doit faire l'objet d'un rapport d'accident. Les responsables doivent aviser le parent ou tuteur d'un mineur de tout accident survenu à leur enfant dans les plus brefs délais. De plus, le rapport d'accident peut servir à informer les services médicaux et les assureurs (voir la fiche 4 dans la section annexe).

**Les adultes qui ont des jeunes sous leur responsabilité ont le devoir d'intervenir pour préserver l'intégrité et la santé de ceux-ci. Toutefois, ils doivent le faire avec un maximum de précautions, en conformité avec les lois de la province où ils se trouvent.**

## **L'assurance-responsabilité**

Les adultes membres du Mouvement 4-H qui transportent des jeunes ou du matériel dans leur véhicule pour les activités 4-H le font à leurs propres risques. Ni l'assureur des Clubs 4-H du Québec ni le Mouvement 4-H ne paieront pour les dommages causés aux véhicules conduits dans de telles circonstances; aucun dédommagement n'est prévu pour le remboursement d'une franchise ou pour des pertes monétaires consécutives à un dommage causé à un véhicule conduit dans de telles circonstances.

La police d'assurance responsabilité civile des Clubs 4-H du Québec ne dédommage pas les propriétaires qui utilisent leur véhicule ou les conducteurs qui utilisent un véhicule privé pour les activités 4-H.

Le Mouvement 4-H suggère aux bénévoles qui utilisent leur véhicule pour des activités 4-H d'avoir une couverture minimum de 1 000 000 \$ en responsabilité civile et elle leur recommande d'obtenir 1 000 000 \$ par passager jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$.

## Conclusion

### Rappel des messages importants

1. La gestion du risque dans une association exprime sa volonté de prévoir les conséquences éventuelles d'événements malheureux et d'y faire face adéquatement.
2. Les adultes qui encadrent les jeunes ont pour premier devoir d'évaluer les risques des activités et de connaître les règles de sécurité qui s'y appliquent.
3. La sécurité des jeunes doit être une préoccupation constante, que les activités se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur.
4. La prévention lors des activités de plein air consiste surtout à bien planifier les activités et à se préparer adéquatement.
5. Les adultes qui ont des jeunes sous leur responsabilité ont le devoir d'intervenir pour préserver l'intégrité et la santé de ceux-ci. Toutefois, ils doivent le faire avec un maximum de précautions, en conformité avec les lois de la province où ils se trouvent.

# ANNEXES



## Les Clubs 4-H du Québec

Honneur – Honnêteté – Habileté - Humanité

## FICHE D'INSCRIPTION

Club \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DE L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

L'enfant demeure avec : \_\_\_\_\_ Si garde partagée, cochez ici

Son père et sa mère  son père  sa mère  Autres \_\_\_\_\_

Nom du père :

\_\_\_\_\_

Téléphone du père :

Maison : \_\_\_\_\_

Travail : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

Nom de la mère :

\_\_\_\_\_

Téléphone de la mère :

Maison : \_\_\_\_\_

Travail : \_\_\_\_\_

Autre : \_\_\_\_\_

### PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (autres que les parents)

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

### BESOINS DE VOTRE ENFANT CONCERNANT LE COSTUME 4-H

Note : Le foulard est remis au membre lors de la cérémonie d'admission.			Grandeur enfant				Grandeur adulte			
			Small	Méd.	Large	XL	Small	Méd.	Large	XL
Gilet 4-H	Requis <input type="checkbox"/>	non requis <input type="checkbox"/>								
Foulard 4-H	Requis <input type="checkbox"/>	non requis <input type="checkbox"/>								

Dans le cas de modifications aux renseignements fournis dans cette fiche, vous devez toujours en faire la mise à jour.

**FICHE SANTÉ**Renseignements généraux

Chirurgies

subies :  
\_\_\_\_\_Vaccination - Date du dernier vaccin contre le tétanos : \_\_\_\_\_ (N.B. : Un  
rappel est normalement requis à tous les dix ans.)**Maladies : Votre enfant souffre-t-il ou a-t-il déjà souffert des maux suivants :**

## Allergies :

- aux médicaments :  oui  non
- aux aliments :  oui  non
- rhume des foins :  oui  non
- autres :  oui  non

## Problèmes névralgiques :

- convulsions :  oui  non
- maux de tête :  oui  non
- perte de conscience :  oui  non
- épilepsie :  oui  non

Problèmes visuels :  oui  nonProblèmes cardiaques :  oui  non

## Problèmes respiratoires :

- asthme :  oui  non
- autres, précisez :  oui  non

Problèmes digestifs :  oui  nonProblèmes urinaires :  oui  nonProblèmes dermatologiques :  oui  nonAutres problèmes :  oui  nonSi vous avez répondu « oui » à l'une ou plusieurs questions ci-haut, s.v.p. définir et préciser.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_Médicaments que votre enfant est susceptible de prendre au cours de l'année

Nom du médicament : \_\_\_\_\_ Dose : \_\_\_\_\_

Intervalle entre les doses : \_\_\_\_\_  En continu  Au besoin

Nom du médicament : \_\_\_\_\_ Dose : \_\_\_\_\_

Intervalle entre les doses : \_\_\_\_\_  En continu  Au besoinVotre enfant mouille-t-il son lit ?  Souvent  Parfois  Jamais

Si oui, quelles sont les mesures à prendre ? \_\_\_\_\_

S'il s'agit d'une fille, a-t-elle déjà eu ses menstruations?  oui  nonEst-elle au courant des mesures à employer ?  oui  nonVotre enfant a-t-il des restrictions physiques?  oui  non Si oui, précisez : \_\_\_\_\_Niveau en natation :  incapable de nager  nageur

En cas d'urgence, j'autorise le ou les responsables du club à prendre les mesures jugées nécessaires à la sauvegarde de la santé de mon enfant (transport en ambulance, administration d'Épipen ou d'Anakit, etc.).

Signature du parent ou du tuteur \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_





## CLUB 4-H VAL-BRILLANT

### CAMP FÉVRIER 2004

Le camp se déroule à L'ÎLE 4-H à Trois-Rivières. L'Île 4-H est un parc faunique éducatif. Le camp se déroulera du 20 au 22 février 2004. Afin de faciliter les choses nous aimerions que vous arriviez directement au site de camp le vendredi 20 février à 19h00 (prévoir environ 20 à 30 minutes de transport). Le retour se fera dimanche le 22 février à 14h00 au Camp. S'il vous était impossible de vous déplacer pour venir reconduire votre enfant, communiquer avec la responsable et nous tenterons d'organiser du co-voiturage. Nous vous demandons de compléter l'autorisation ci-bas. En cas d'incident, nous communiquerons avec vous. Toutefois, nous vous demandons d'identifier une autre personne qui pourra être contactée s'il nous est impossible de vous rejoindre.

Merci!

Madame H  
Responsable Club 4-H Val-Brillant  
444-4444 maison  
555-5555 cellulaire

**Nous vous rappelons qu'il est important de nous informer si l'état de santé de votre enfant a changé depuis que vous avez complété la fiche de santé. Veuillez prendre note que les médicaments doivent être remis à la responsable à l'arrivée au camp avec une note signée des parents, en donnant les renseignements sur la posologie du médicament.**

#### Comment s'y rendre :

Sortie 42 (boul. Forêt) de la route 1942, direction ouest, garder la droite, tourner à gauche à l'arrêt sur chemin du Bouleau jaune, entrée de l'Île 4-H à 1 km sur votre droite. Numéro de l'Île 4-H : 666-6666

---

#### AUTORISATION DE SORTIE à retourner pour le 14 février 2004

J'autorise \_\_\_\_\_ à participer au camp 4-H qui se déroulera à l'Île 4-H du 20 au 22 février 2004.

En cas d'urgence vous pouvez joindre : \_\_\_\_\_ au numéro : \_\_\_\_\_ (Identifier une autre personne que les parents).

\_\_\_\_\_  
Signature d'un des parents

**Rapport d'accident**

## IDENTIFICATION

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

## NATURE DU CAS

Lieu : \_\_\_\_\_

Heure : \_\_\_\_\_

Animateur : \_\_\_\_\_

Témoign(s) : \_\_\_\_\_

Nature de la blessure :

<input type="checkbox"/>	Brûlure	<input type="checkbox"/>	Foulure/entorse	<input type="checkbox"/>	Saignement
<input type="checkbox"/>	Chute	<input type="checkbox"/>	Engelure	<input type="checkbox"/>	Fracture
<input type="checkbox"/>	Coupure	<input type="checkbox"/>	Morsure	<input type="checkbox"/>	Empoisonnement
<input type="checkbox"/>	Corps étranger	<input type="checkbox"/>	Perte de conscience	<input type="checkbox"/>	Autres précisez :

Partie du corps blessée : \_\_\_\_\_

Description sommaire de l'accident : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Premiers soins :  Oui  Non  Donné par : \_\_\_\_\_

Détail des soins : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Parents avisés :  Oui  Non Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

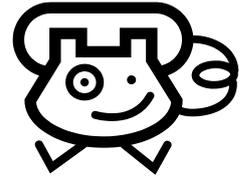
## SIGNATURES

Responsable \_\_\_\_\_

Parents \_\_\_\_\_



# Numéro de téléphone Situation d'urgence



<u>APPELS D'URGENCE</u>	
<h2>911</h2> <p>(Si le service existe dans votre localité)</p>	
	<b>Ambulance</b>
	<b>Police</b>
	<b>Service d'incendie</b>
	<b>Centre hospitalier</b>
	<b>Centre antipoison du Québec</b> <b>1 800 463 5060 (24 h sur 24)</b>
	<b>Urgence-Environnement</b> <b>1 866 694 5454</b>

# EXERCICES D'APPRENTISSAGE



## Quiz-o-risque



### Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses?

1. Les activités courantes de tout organisme comportent des risques plus ou moins importants selon la nature de ces activités.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
2. Le danger est un inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
3. La prévention consiste à tout faire pour éviter que ne se produisent des incidents ou des accidents.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
4. Les activités à moyen risque sont les réunions hebdomadaires ou régulières qui se déroulent dans les lieux connus et sécuritaires, ainsi que les activités à l'extérieur qui se déroulent à proximité.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
5. La prévention lors d'activité de plein air consiste surtout à bien planifier l'activité et à se préparer adéquatement.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
6. Les adultes qui sont en charge de mineurs ont le devoir d'intervenir pour préserver l'intégrité et la santé des jeunes sous leur responsabilité.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
7. Une fiche de santé doit seulement donner des indications sur la condition physique générale du jeune.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
8. Toute participation d'un mineur à un camp doit être autorisée par l'un des parents ou d'un tuteur.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
9. Lors d'une situation d'urgence, tout adulte peut administrer un médicament à un mineur.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_
10. Tout traitement ou médicament administré à un mineur doit être consigné dans un registre.  
Vrai \_\_\_\_\_ Faux \_\_\_\_\_

# Risque-o-thon



**Vous devez associer chaque type d'activité avec le niveau de risque encouru. Encerclez la bonne réponse.**

- A= Risque faible
- B= Risque moyen
- C= Risque élevé

1-Camping extérieur d'hiver	A - B - C
2-Excursion en forêt	A - B - C
3-Escalade	A - B - C
4-Parcours d'hébertisme plus ou moins sécuritaire	A - B - C
5-Manipulation d'une hache et d'une masse	A - B - C
6-Plongée sous-marine	A - B - C
7-Jeux à l'extérieur situés à proximité du local	A - B - C
8-Navigation de plaisance	A - B - C
9-Excursion dans un boisé à proximité du local de réunion	A - B - C
10-Manipulation de ciseaux et d'un canif	A - B - C

# Risque-o-thon

## Feuille-réponse



**Vous devez associer chaque type d'activité avec le niveau de risque encouru. Encerclez la bonne réponse.**

- A= Risque faible
- B= Risque moyen
- C= Risque élevé

1-Camping extérieur d'hiver	A - B - <b>C</b>
2-Excursion en forêt	A - <b>B</b> - C
3-Escalade	A - B - <b>C</b>
4-Parcours d'hébertisme plus ou moins sécuritaire	A - <b>B</b> - C
5-Manipulation d'une hache et d'une masse	A - <b>B</b> - C
6-Plongée sous-marine	A - B - <b>C</b>
7-Jeux à l'extérieur situés à proximité du local	<b>A</b> - B - C
8-Navigation de plaisance	A - B - <b>C</b>
9-Excursion dans un boisé à proximité du local de réunion	<b>A</b> - B - C
10-Manipulation de ciseaux et d'un canif	<b>A</b> - B - C

# Sécur-Plus

Pour être en mode « PRÉVENTION » les responsables devraient porter une attention particulière aux cinq éléments suivants. En équipe, trouvez les réponses.



## 1. La santé des jeunes

- Quel est l'outil privilégié pour un organisme afin de mieux la connaître?
- À quelle clientèle doit-on penser pour les activités physiquement exigeantes?



## 2. Un local conforme aux normes

- Un incendie étant un événement qui pourrait compromettre la sécurité des enfants, avoir à portée de main un extincteur suffit-il? Si non, pourquoi?



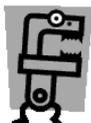
## 3. Un déplacement sécuritaire

- Que doit-on privilégier pour la sécurité des jeunes?



## 4. Des lieux extérieurs sécuritaires

- Le climat est-il un élément à considérer?
- Quelles caractéristiques doit avoir un lieu où se déroulent les activités?



## 5. Une manipulation adéquate des outils

- Quels sont les trois conseils essentiels à connaître pour s'assurer d'une utilisation sécuritaire des outils?



## Trouvez les intrus!

**Encerclez les objets qui ne sont pas nécessaires dans une trousse de premiers secours:**

- Un manuel de secourisme;
- 1 paire de ciseaux à bandage;
- 1 pince à écharde;
- 1 gourde d'eau;
- 12 épingles de sûreté (grandeurs assorties);
- 25 pansements adhésifs stériles enveloppés séparément;
- 25 compresses de gaze stériles enveloppées séparément;
- 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m) enveloppés séparément;
- 10 cotons-tiges;
- 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (101,6 mm x 9 m)enveloppés séparément;
- 6 comprimés d'acétaminophène;
- 6 bandages triangulaires;
- 1 paquet d'allumettes;
- 4 pansements compressifs stériles enveloppés séparément;
- 1 rouleau de diachylon;
- 25 tampons antiseptiques enveloppés séparément;
- 6 barres tendres;
- 1 photo de grand-papa;
- 1 bouteille de crème solaire.



## Trouvez les intrus! Feuille-réponse

**Encerclez les objets qui ne sont pas nécessaires dans une trousse de premiers secours:**

- Un manuel de secourisme;
- 1 paire de ciseaux à bandage;
- 1 pince à écharde;
- 1 gourde d'eau;
- 12 épingles de sûreté (grandeurs assorties);
- 25 pansements adhésifs stériles enveloppés séparément;
- 25 compresses de gaze stériles enveloppées séparément;
- 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m) enveloppés séparément;
- 10 cotons-tiges;
- 4 rouleaux de bandage de gaze stérile (101,6 mm x 9 m) enveloppés séparément;
- 6 comprimés d'acétaminophène;
- 6 bandages triangulaires;
- 1 paquet d'allumettes;
- 4 pansements compressifs stériles enveloppés séparément;
- 1 rouleau de diachylon;
- 25 tampons antiseptiques enveloppés séparément;
- 6 barres tendres;
- 1 photo de grand-papa;
- 1 bouteille de crème solaire.

**Tableau 1**  
**Gestion des sorties extérieures**

Lors de vos sorties extérieures, que faites-vous auparavant, pendant et au retour de celles-ci?

<b><i>Étapes (temps)</i></b>	<b><i>Responsable</i></b>	<b><i>Animateurs</i></b>	<b><i>Documents ou équipements d'appoint</i></b>
<u>Avant la sortie</u>			
<u>Pendant la sortie</u>			
<u>Retour de la sortie</u>			

**Tableau 2**  
**Disparition d'un jeune - gestion de la situation**

Comment réagiriez-vous face à la disparition d'un de vos jeunes? Discutons ensemble de la façon de faire face à ce genre de situation

<b>Étapes</b>	<b>Responsable</b>	<b>Animateurs</b>	<b>Documents ou équipements d'appoint</b>
<u>1</u>			
<u>2</u>			
<u>3</u>			
<u>4</u>			
<u>5</u>			

## Bibliographie

1. ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA. *Manuel de gestion du risque*, avril 2003.  
[http://www.asc.ca/site/pdf/Gestion du risque.pdf](http://www.asc.ca/site/pdf/Gestion%20du%20risque.pdf)
2. CAMP DE PORTNEUF. *Procédures d'urgence synthèse*, 2004

Le Mouvement « Les Clubs 4-H du Québec » est un organisme à but non lucratif créé en 1942, qui s'est donné pour mission de développer l'intérêt et les compétences des jeunes relativement à la nature, la forêt et l'environnement par des activités éducatives et de loisir dans le respect de la devise HONNEUR, HONNÊTÉ, HABILITÉ ET HUMANITÉ.



## LES CLUBS 4-H DU QUEBEC

6500 boul. Arthur-Sauvé, bur. 202, Laval (Québec) H7R 3X7  
Tél. : 450-314-1942 – Téléc. : 450-314-1952

[www.clubs4h.qc.ca](http://www.clubs4h.qc.ca)